



Vol à l'étalage : suites et conséquences ?

Par Visiteur

Bonjour

J'ai 30 ans et habite à Dijon. Je viens de me faire prendre dans le magasin Ikéa et j'aimerais connaître ce que j'encours sachant que mon casier judiciaire est vierge et que je n'ai jamais été attrapée pour aucun délit.

J'ai échangé des étiquettes de prix de mes articles (env. 10 articles) que j'ai payé au total à la caisse 57€. Un vigile a surpris un de mes articles trop peu élevé par rapport au produit et a fait une vérification complète de mon caddie. La véritable valeur était de 170€.

Il m'a fait payé la réelle valeur des articles et m'a emmené dans une pièce filmée. Une employée m'a demandé pourquoi j'avais fait cela, et, par honte et pour me déresponsabiliser un peu, j'ai dit qu'une amie m'a dit qu'elle faisait ça à Lyon et que j'avais voulu faire pareil. Mensonge qui m'a bien enfoncé car elle m'a alors fait peur en me disant que c'était un vol en bande organisée! Elle a appelé la police. La police ne venant pas, elle m'a dit que si je n'attestait pas sur feuille signée qu'une amie était "complice" en me donnant l'idée je serai emmenée au poste et qu'elle ne lâcherait rien, qu'elle ferait son maximum pour que je sois punie. Elle m'a demandé une dizaine de fois d'avouer les coordonnées de mon amie en me disant que c'était la seule façon pour moi de m'en sortir, et je lui ai dit que je ne connaissais pas les adresses de mes amies. Je lui ai demandé "et si je n'avais pas parlé de cette amie?" elle m'a répondu "c'est trop tard vous en avez parlé". Elle était tellement convaincu que je ne voulais pas dénoncer mon amie (imaginaire) qu'elle ne m'a parlé que de ça et m'a demandé de l'écrire sur une attestation signée en notant qu'une amie m'avait donné l'idée. Si je ne le faisais pas, je serai emmenée par la police et entendu, peut être incarcérée quelques heures... j'étais en panique complète!... et j'ai écrit ce qu'elle voulait (et que je lui avais dit!) pour vite partir de cet endroit.

Ikéa porte plainte, donne tous les éléments à la police (mes duplicata de tickets de caisse et la vidéo où je change les étiquettes).

Je suis aujourd'hui en arrêt maladie depuis un an pour dépression et suivie par un psychiatre. J'ai fait de la l'anorexie, et j'ai commencé à voler depuis 3 mois, mais je n'ai jamais été attrapée.

1. Ais-je intérêt à parler de ma tendance cleptomane à la police? Ou dois-je leur dire simplement: pas d'influence d'une amie pour les vols, et dépression depuis un an (sans parler de mes vols précédents)?

2. Qu'est-ce que je risq

Par Visiteur

Bonjour Madame

1. Ais-je intérêt à parler de ma tendance cleptomane à la police? Ou dois-je leur dire simplement: pas d'influence d'une amie pour les vols, et dépression depuis un an (sans parler de mes vols précédents)?

2. Qu'est-ce que je risq

Si effectivement vous êtes auditionnée par les services de police vous devriez avouer avoir inventé l'histoire de votre amie imaginaire. Dire que vous regrettez, que vous êtes dans une situation psychologique instable. Surtout n'évoquez pas les autres vols.

Etant donné que vous avez remboursé les biens volés, je pense que si le procureur entame des poursuites vous aurez une peine d'amende ou plutôt un rappel à la loi.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre réponse, j'ai oublié de vous demander : si le procureur me demande une amende ou un rappel à la loi, est-ce que je serai fichée? aurais-je un casier toujours vierge? merci pour votre rapidité.

Par Visiteur

Madame

En cas de condamnation à une amende cette dernière figurera sr votre casier. en revanche le rappel à la loi non.

Cordialement

Par Visiteur

Re bonjour

Je ne dors plus depuis vendredi, jour où je me suis fait attrapée, et je suis au plus mal car je ne sais pas ce qui m'attend et surtout ds combien de temps je serai "délivrée" par la connaissance de ma punition. J'ai très envie d'aller voir la police sans attendre la convocation pour leur parler de ce qu'il s'est passé et leur dire ma version des faits (qu'il n'y a pas eu d'amie mais que j'avais été contrainte à rester dans mon mensonge de peur de dormir en cellule comme l'employée du magasin l'insinuaient), et surtout demander ce que je risque, s'ils ont déjà reçu la plainte, s'ils vont me convoquer ou non...etc.

Je ne peux plus attendre, je suis dans un état de stress incroyable (on pourrait croire que j'ai tué quelqu'un). Que me conseillez-vous?

1. Dois-je aller voir la police pour abrégéer mon attente? ou est-ce que je risque encore + une fois qu'ils m'aurent "tenu" dans leur locaux?

2. Ou peut être dois-je aller à Ikéa? Pour m'excuser, leur dire que mon attestation est fausse car il n'y a pas eu d'amie, leur montrer mon arrêt maladie depuis un an... l'employée tient absolument que je prenne une sanction maximale mais peut être vais-je rencontrer quelqu'un de plus conciliant qui va me faire réécrire l'attestation?

3. Dois-je faire écrire (si j'y arrive) un papier à ma psychiatre où elle demaderait la police ou au pire, a procureur d'être indulgent face à ma fragilité psychologique...?

4. Que me conseillez-vous

Je ne sais pas quoi faire?

Merci pour votre aide

Cdlt

Par Visiteur

Bonjour Madame

1. Dois-je aller voir la police pour abrégéer mon attente? ou est-ce que je risque encore + une fois qu'ils m'aurent "tenu" dans leur locaux?

Non n'allez pas à la police car si le vendeur n'a pas déposé plainte vous ne serez pas inquiétée donc inutile de vous jeter dans la gueule du loup.

2. Ou peut être dois-je aller à Ikéa? Pour m'excuser, leur dire que mon attestation est fausse car il n'y a pas eu d'amie, leur montrer mon arrêt maladie depuis un an... l'employée tient absolument que je prenne une sanction maximale mais peut être vais-je rencontrer quelqu'un de plus conciliant qui va me faire réécrire l'attestation?

Vous pouvez effectivement aller au magasin vous excusez pour votre comportement et expliquez votre état et la panique qui ont conduit à cette fausse déclaration.

L'employée qui vous a intimidée n'est pas maître des poursuites et quoi qu'elle souhaite ce n'est pas à elle mais au procureur de décider. Donc je pense qu'elle a tenté de vous intimider.

3. Dois-je faire écrire (si j'y arrive) un papier à ma psychiatre où elle demaderait la police ou au pire, a procureur d'être indulgent face à ma fragilité psychologique...?

Nous n'en sommes pas là et le certificat de votre médecin n'aura pas grande valeur.

Attendez de voir mais ne vous inquiétez pas trop car le délit commis n'a pas eu dsn conséquences importantes.

Vous avez remboursé, la mal est réparé.

Cordialement